

**Rapport de la Présidente**

Séance publique du
vendredi 19 octobre 2018

1^{ère} Commission**N° CD-2018-4-1-3****Service instructeur**

Direction des finances

Service consulté**DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2018**

Résumé : Cette troisième étape après le vote du budget primitif consiste à ajuster les crédits aux besoins réels de l'exercice 2018.

La décision modificative n°2 de l'exercice 2018 présente des dépenses de fonctionnement qui diminuent de 6,637 M€ et des recettes de la même section qui augmentent de 5,521 M€, laissant apparaître un excédent de fonctionnement de + 12,158 M€.

Concernant l'investissement, les dépenses diminuent de 2,551 M€ et les recettes de 0,694 M€, portant ainsi l'excédent d'investissement à +1,857 M€.

Cette situation aboutit à un excédent budgétaire total de 14,015 M€.

Ainsi abondé, le budget 2018 est porté à un montant de 821,868 M€.

DECISION MODIFICATIVE N°2

SOMMAIRE

I.	Bilan chiffré des propositions	p. 3-4
	A. La section de fonctionnement	p. 3-4
	B. La section d'investissement	p. 4
II.	Proposition d'équilibre général	p. 5
III.	Dispositions diverses	p. 5

I. BILAN CHIFFRE DES PROPOSITIONS

A. La section de fonctionnement

Dépenses	Montant
Dépenses nouvelles	+2 167 009,00
Partenariat avec le cerle Yanfolia au Mali (compensée intégralement par une recette)	+29 000,00
Ajustement du budget communication pour l'exposition : "1918-1925 : les Alsaciens, Paix sur le Rhin ?"	+10 000,00
Lecture publique : événementiel lié au festival de contes : "Vos oreilles ont la parole"	+4 000,00
Accueil des des mineurs non accompagnés	+620 000,00
Revalorisation de l'enveloppe consacrée aux Travaillleurs familiaux	+150 000,00
Insertion jeunes : réajustement du budget de la Prévention spécialisée	+1 952,00
Fonds de Solidarité pour les Départements : notification 2018	+628 450,00
Financement de la mission "Et nos voisins, comment font-ils?" conduite par le Conseil départemental de la Citoyenneté et de l'autonomie	+15 000,00
APA établissements hors départements	+80 000,00
Mission ingénierie (actions de prévention) pour 1 775 € et annulation de titres pour 5 600 €	+7 375,00
Aide sociale Personne en situation de handicap (+110 K€) et aide sociale amendement Creton (+50 K€)	+160 000,00
Ajustement budget MDPH (suite à notification)	+7 303,00
Etude relative à la définition d'une stratégie départementale de l'Habitat (Loi Elan)	+25 000,00
Participation du Département au budget du SMAT compte tenu des projets en cours	+12 000,00
Virement des crédits ATD de l'investissement vers le fonctionnement	+148 000,00
Soutien à la Chambre de consommation d'Alsace	+5 000,00
Ajustement des admissions en non valeur	+182 429,00
Paiement de dommages et intérêts suite à contentieux	+13 000,00
Réajustement des crédits de communication et Opération Trophée des Maires Divers	+66 500,00 +2 000,00
Dépenses minorées	-8 803 596,00
Réajustement des crédits du fonds manifestations sportives	-13 000,00
Réajustement des crédits alloués aux sorties scolaires avec nuitées et au CDMIJ en fonction des prévisions de consommation	-31 603,00
Diminution du budget Expressions artistiques sur la base des estimations de fin d'exercice	-14 000,00
Réajustement à la baisse du budget consacré à l'externalisation de certaines prestations dans les collèges	-40 000,00
Protection maternelle infantile : réajustement des crédits en matière de protection maternelle et infantile	-170 554,00
Tarification des établissements Enfance	-1 119 633,00
Diminution des crédits du rSa	-2 000 000,00
Réajustement des crédits du Fonds de Solidarité Logement	-40 000,00
Réajustement des crédits de l'APA à domicile	-200 000,00
Réajustement des crédits Conférence des financeurs	-856 202,00
Réajustement des crédits Frais d'hébergement PA au titre de l'aide sociale (diminution du nombre de bénéficiaires)	-1 242 000,00
Réajustement des crédits Aide-ménagère-repas	-258 100,00
Baisse du nombre de bénéficiaires Allocation Compensatrice Tierce Personne	-40 000,00
Tarification des établissements pour personne en situation de handicap	-1 043 000,00
Réajustement du budget dédié à l'ADIRA	-60 504,00
Réajustement participation du Département au fonds CVAE (selon notification 2018)	-200 000,00
Annulation d'une provision pour risque juridique	-550 000,00
Réajustement des crédits de personnel	-925 000,00
Total dépenses de fonctionnement	-6 636 587,00 €

Recettes	Montant
Recettes complémentaires	+6 521 574,00
Partenariat avec le cercle Yanfolia au Mali (compensé par une dépense)	+29 000,00
Ajustement du fonds de rémunération pour la restauration scolaire des collègues	+200 789,12
Participation de la communauté de communes du Sundgau aux frais de fonctionnement de la médiathèque	+55 510,53
Revalorisation de la taxe d'aménagement (+400 K€) et des recettes LVD (+50 K€)	+483 236,93
Logistique : remboursements de trop payés à Gaz de France (+32 K€) et vente mobilier départemental réformé (+1 500 €)	+33 500,00
Solidarité : principalement recouvrement sur successions PA	+375 924,00
Réimputation : subventions dans le domaine de l'Habitat relevant comptablement de la section de fonctionnement	+184 224,00
Recettes fiscales : réajustement des DMTO (+4,2 M€) et rôles supplémentaires IFR et TFPB (+288 K€)	+4 739 307,42
Réajustement des mises à disposition de personnel (Symbi, MDPH...) et réévaluation des tickets restaurant	+420 082,00
Recettes minorées	-1 000 000,00
Solidarité : recette FSL décalée à 2019 (reprise excédents)	-1 000 000,00
Total recettes de fonctionnement	5 521 574,00 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	12 158 161,00 €

B. La section d'investissement

Dépenses	Montant
Dépenses nouvelles	+1 835 197,00
Réimputation : subvention dans le domaine de l'Habitat relevant comptablement de la section de fonctionnement	+184 224,00
Collèges : réajustement des crédits en fonction de l'avancement des travaux (maintenance lourde : +327 K€, enveloppe travaux : +450 K€, restructurations globales : +155 K€)	+1 055 790,00
Subvention aux ports de Mulhouse Rhin : +525 183 € et soutien à l'investissement de l'aérodrome de Colmar-Houssen : +70 K€	+595 183,00
Dépenses minorées	-4 386 445,00
Réajustement des crédits des opérations de réaménagement des gymnases en fonction de l'avancement des travaux	-267 168,00
Réajustement des crédits dédiés aux actions GERPLAN	-141 000,00
Urbanisme : réajustement crédits PPRT	-10 000,00
Virement des crédits ATD de l'investissement vers le fonctionnement	-148 000,00
Réajustement en raison du retard pris par certains projets dans le cadre des CTV et du FST	-1 299 541,00
Bâtiments départementaux : modifications de phasage liées à certaines opérations (CMS en particulier)	-136 000,00
Opérations foncières et immobilières : report sur 2019 du projet de regroupement des services de la DSOL (-980 K€)	-990 600,00
Routes : décalage travaux (opérations de pistes cyclables : -405 K€, desserte du Technoport : -150 K€...)	-570 000,00
Retard pris dans construction bibliothèque à l'UHA (CPER) : -724 136 € et retard programme Matériaux S3 (CPER) : -100 K€	-824 136,00
Total des dépenses d'investissement	-2 551 248,00 €

Recettes	Montant
Recettes complémentaires	+460 000,00
Routes : ajustement des participations des partenaires en fonction de l'avancement des opérations de travaux	+400 000,00
Remboursement de l'aérodrome de Mulhouse Habsheim concernant la mise en œuvre de ses projets d'équipement	+60 000,00
Recettes minorées	-1 154 213,00
Cessions foncières et immobilières reportées à 2019 (maisons à Ingersheim, Brunstatt, Illzach et terrains à bâtir à Wittenheim)	-447 000,00
Remboursement des avances consenties à ALSABAIL : montant différé	-707 213,00
Total des recettes d'investissement	-694 213,00 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 857 035,00 €

EXCEDENT GLOBAL A AFFECTER	14 015 196,00 €
-----------------------------------	------------------------

II. PROPOSITION D'EQUILIBRE GENERAL

Afin d'équilibrer cette décision modificative, il est proposé d'augmenter l'inscription des DMTO de 984 804 € (en prévision des consommations de fin d'exercice) pour obtenir un solde excédentaire de 15 M€ et d'utiliser ce solde pour diminuer l'inscription d'emprunt de 35 à 20 M€.

III. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément aux annexes n°1 et n°2 jointes au présent rapport, la mise en conformité de l'état d'actif du Département et de la Cité de l'enfance (budget annexe du Département), avec l'inventaire comptable du payeur départemental nécessite des écritures d'ajustement des comptes d'amortissement.

Par ailleurs, il est nécessaire de régulariser les fiches de reprise des collègues afin de porter le montant des travaux entrepris à leurs justes valeurs, conformément à l'annexe n°1 jointe au présent rapport.

*

* *

Je vous prie de bien vouloir :

- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM2 à **-9 187 835 €**, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 821 868 367,95 €,
- ☞ arrêter le volume budgétaire de la DM2 à **140 857,46 €** pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 360 559,58 €,
- ☞ procéder aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans les annexes n°1 et n°2 jointes au présent rapport,
- ☞ annuler les titres émis au nom de la Communauté de Communes de Saint Amarin, d'un montant total de 2 398 066,79 €, conformément à l'annexe n°3 jointe au présent rapport et de les transformer en une subvention d'investissement de même montant. L'annulation des titres se traduira par l'émission d'un mandat au chapitre 27, nature 2741 d'un montant de 2 398 066,79 €. La transformation des avances remboursables en une subvention d'investissement se traduira par l'émission d'un mandat d'ordre au chapitre 041, nature 204142 et d'un titre d'ordre au chapitre 041, nature 2741, d'un montant de 2 398 066,79 €.
- ☞ Concernant les travaux pour compte de tiers au titre des millésimes 2008, 2009, 2010, 2012, 2015, solder les dossiers restants encore ouverts à ce jour et transformer le montant global restant dû au Département, soit 544 221,83 €, en une subvention d'investissement, conformément à l'annexe n°4 jointe au présent rapport. Cette opération se traduira par l'émission d'un mandat d'ordre au chapitre 041, nature 204142 et d'un titre d'ordre au chapitre 041, nature 4541201, pour un montant total en dépense et recette de 544 221,83 €.
- ☞ Autoriser qu'il soit dérogé, à compter du 1er janvier 2019, aux modalités de versements existantes, pour les subventions d'investissement des projets d'intérêt local (PIL) et des projets structurants (PS) fixées dans les Contrats de Territoires de Vie

2014-2019, modifiées par délibérations n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018, et adopter les nouvelles modalités telles que définies ci-après :

- Pour les dossiers dont les subventions restent à voter et ceux dont les subventions ont déjà été votées mais n'ont donné lieu à aucun versement :
 - Versement de 50 % de la subvention dès le démarrage des travaux, sur présentation de tout document justifiant le démarrage des travaux (ordre de service, notification de marché, attestation de démarrage des travaux, ...)
 - Versement du solde de la subvention à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs mentionnés à l'article 6.2 de la deuxième partie du règlement financier.
- Pour les dossiers dont les subventions ont été déjà votées et ayant fait l'objet d'acompte(s) :
 - Versement, le cas échéant, d'un montant complémentaire portant au maximum le total des sommes versées à 50 % de la subvention,
 - Versement du solde de la subvention à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs mentionnés à l'article 6.2 de la deuxième partie du règlement financier.

- ☞ Supprimer dans l'article 5.4 de la deuxième partie du règlement financier départemental la phrase « Le Département n'assurera pas le préfinancement des travaux »,
- ☞ En accord avec ALSABAIL, décider d'organiser les modalités de remboursement au Département, par cette société, des avances sans intérêt consenties jusqu'en 2015 conformément aux règles précisées dans la convention jointe en annexe n°5 et autoriser à cet effet la suspension, jusqu'au 31 décembre 2021, de tout remboursement, et la reprise des versements à compter du 1er janvier 2022, selon un échéancier à déterminer entre les parties, et qui sera soumis à une délibération ultérieure,
- ☞ Préciser que ce nouvel échéancier se substituera à tout autre échéancier de remboursement actuellement en vigueur entre les parties, lesquels se trouvent, dans cette attente, privés d'effets à raison de la suspension précitée,
- ☞ Approuver en conséquence la convention susmentionnée à intervenir entre le Département et ALSABAIL, jointe au présent rapport et autoriser la Présidente à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT